

HONORAIRES DE L'AGENCE

(T.V.A. INCLUSE)

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Immobilier d'habitation – Vente aux particuliers

(Appartement, maison, immeuble, parking, terrain,...)

A l'exclusion de : Neuf (VEFA)

Prix net vendeur

Jusqu'à 60.000 €	Forfait de 6000 €
De 60.001 € à 100.000 €	10 %
De 100.001 € à 200.000 €	7 %
De 200.001 € à 500.000 €	6 %
Au-delà 500.001 €	5 %

Immobilier d'habitation – Vente aux particuliers

Neuf (VEFA)

Vente en VEFA 5%

Immobilier - Vente aux professionnels

Vente aux professionnels 10%

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge de **L'ACQUEREUR**.

Inter-cabinet : Nos honoraires ne dépasseront pas la valeur de 50% des honoraires de transaction négociés sur le mandat de vente établi entre le mandant (vendeur de l'immeuble) et le mandataire (l'agence immobilière) tiers à notre société et avec lequel nous avons contracté une délégation de mandat de vente.

Après concertation, après avoir étudié et discuté des difficultés et/ou facilités de la mission, le mandant et le mandataire conviennent librement de la signature d'un devis adapté à leur souhait. Ce devis tient compte de tous les éléments propres à l'affaire concernée. Il est objectif et plus justement approprié à cette mission et applicable à ce cas. Cet accord sera matérialisé par une mention spéciale dans les conditions particulières du mandat.

TENDANCE IMMOBILIER

🏠 1 allée Marie Politzer
☎ 05.59.41.29.50
✉ tendanceimmobilierbiarriz@gmail.com
🌐 www.agence-tendance-immobilier.com

SARL SATIS au capital de 500.000 €
RCS Bayonne 542 720 644
Carte professionnelle n°2013-1566-T
Délivrée par la Préfecture des Pyrénées Atlantiques